



MALI

Janvier 2021

DEMANDE DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE L'ALLÈGEMENT DU SERVICE DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la demande de la deuxième tranche de l'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi et achevé par une équipe des services du FMI le 16 octobre 2020 pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le conseil d'administration du FMI prolonge de six mois supplémentaires l'allègement immédiat du service de la dette du Mali

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le 30 octobre 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé sans se réunir une deuxième tranche de six mois de l'allègement du service de la dette du Mali au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC).*
- *L'allègement du service de la dette permettra de dégager des ressources financières pour continuer de renforcer les capacités de soins médicaux du pays et de s'attaquer aux répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19.*

Washington, le 30 octobre 2020. Le 30 octobre 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé sans se réunir une deuxième tranche de six mois de l'allègement du service de la dette du Mali au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Cette approbation fait suite à la première tranche de six mois (14 avril au 13 octobre 2020) qui avait été approuvée le 13 avril 2020 (voir communiqué de presse n° 20/151) et permet de décaisser les dons au titre du fonds fiduciaire ARC pour le paiement du service de la dette au FMI admissible qui arrive à échéance entre le 14 octobre 2020 et le 13 avril 2021 (estimé à 7,50 millions de DTS, soit 10,59 millions de dollars). L'allègement du service de la dette permettra de dégager des ressources financières pour continuer de renforcer les capacités de soins médicaux du pays et de s'attaquer aux répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19.

Cette approbation met fin à une liste de 28 pays à faible revenu qui ont bénéficié le 2 octobre 2020 de la deuxième tranche de six mois d'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC (voir communiqué de presse n° 20/304). L'approbation pour le Mali a été retardée en raison du coup d'État qui a eu lieu le 18 août 2020 et du temps nécessaire pour former le gouvernement de transition.

Informations supplémentaires

Outil de suivi des prêts du FMI (demandes de financement d'urgence approuvées par le conseil d'administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du conseil d'administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>



MALI

16 octobre 2020

DEMANDE DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE L'ALLÈGEMENT DU SERVICE DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(département Afrique) et
Maria Gonzalez
(département de la
stratégie, des politiques et
de l'évaluation)

Rédigé par le département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

MISE A JOUR POUR L'ALLÈGEMENT DU SERVICE DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS
FIDUCIAIRE ARC _____ 2

TABLEAU
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25 _____ 5

MISE A JOUR POUR L'ALLÈGEMENT DU SERVICE DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE ARC

1. Évolution économique récente. La pandémie de COVID-19 et le coup d'État d'août 2020 ont mis à mal plus de cinq années de bonnes performances économiques, pendant lesquelles la croissance a atteint en moyenne 5 %¹. Après une croissance de 5 % en 2019, l'activité devrait se contracter de 2 % en 2020, en raison de la pandémie (du fait d'un ralentissement de la demande extérieure, des voyages et des investissements directs étrangers, ainsi que des répercussions de l'incertitude et de la baisse de la mobilité sur la demande intérieure) et des perturbations sur les échanges commerciaux, les transports, et les flux économiques et financiers qui ont suivi les sanctions imposées par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) après le coup d'État. L'inflation s'est accélérée légèrement ces derniers mois, mais elle devrait rester inférieure à 2 %, tandis que le déficit du compte courant devrait se réduire en raison de la hausse des prix de l'or (principale exportation) et de la baisse des cours du pétrole (principale importation). Les risques auxquels sont exposés les perspectives sont exceptionnellement élevés, étant donné l'incertitude entourant la transition politique, les répercussions des sanctions sur le commerce et l'activité générale, ainsi que la détérioration persistante de la situation sécuritaire. La faiblesse des dispositifs de protection sociale combinée à une économie informelle très importante, l'insécurité alimentaire et la fragilité du système de santé exacerbent les problèmes.

2. Santé publique et politique macroéconomique. La propagation de la pandémie avait ralenti nettement à la mi-juin, mais s'est accélérée de nouveau depuis la mi-août comme dans plusieurs pays de la région : le nombre total de cas confirmés s'établissait à 3 296 au 12 octobre. Après les mesures d'endiguement initiales, le gouvernement a mis en place en avril 2020 un ensemble de mesures économiques et de dépenses sociales d'environ 2,3 % du PIB, ainsi que des mesures d'allègement fiscal estimées dans la loi de finances rectificative à 0,6 % du PIB^{2,3}. Cet ensemble de mesures incluait un plan sanitaire d'urgence et l'achat de fournitures médicales (0,6 % du PIB), ainsi qu'une aide aux ménages vulnérables (1,2 % du PIB) et aux entreprises (0,5 % du PIB). La hausse des dépenses sociales et sanitaires, lorsqu'elles seront pleinement exécutées, occasionnera une augmentation des dépenses prioritaires de 1½ % du PIB en 2020. Cet ensemble de mesures a été financé par des dons et des prêts concessionnels des partenaires au développement (environ 0,2 % et 1,8 % du PIB, respectivement) et par l'initiative du G20 pour la suspension du service de la dette,

¹Le 18 août 2020, le gouvernement du président Keita a été renversé lors d'un coup d'État, et le Parlement a été dissout. De nombreux pays membres du FMI ont condamné le coup d'État et ont appelé à un retour à l'ordre constitutionnel, et la CEDEAO et l'Union africaine ont suspendu le Mali de leurs organes de décision. La CEDEAO a imposé un blocus économique et financier, ainsi que sur le plan des transports, et les comptes de l'État malien à la banque centrale régionale (BCEAO) ont été gelés. Après la nomination d'un président civil et d'un premier ministre à la tête d'un gouvernement de transition de 18 mois, ainsi que les restrictions imposées dans la charte de la transition au rôle du vice-président militaire dans le gouvernement, la CEDEAO a levé les sanctions et a reconnu le gouvernement de transition le 6 octobre. Un gouvernement de 25 membres a été nommé le 5 octobre.

²Les ratios du PIB qui figurent dans le texte reposent sur les dernières projections du PIB.

³Une loi de finances rectificative pour 2020, qui tient compte des mesures liées à la COVID-19, a été soumise au Parlement en juin 2020, mais son approbation a été retardée par la crise politique.

qui reporte le service de la dette envers les créanciers membres du Club de Paris et autres créanciers bilatéraux pendant la période allant de mai à décembre 2020 (accord sur environ 0,2 % du PIB, mais seulement 0,05 % du PIB de service de la dette effectivement suspendu jusqu'à présent). À mi-septembre 2020, seulement un tiers des dépenses prévues au titre de la COVID-19 avait été exécuté, notamment parce que les sanctions imposées après le coup d'État ont réduit l'accès des autorités militaires au compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BCEAO), si bien qu'aucun paiement ou dépense n'a pu être effectué à partir de ce compte. Plus précisément, i) les mesures d'aide aux compagnies publiques d'électricité et d'eau, ainsi que les plans de distribution de produits alimentaires ont été pleinement exécutés ; ii) les dépenses de prévention de la COVID-19 et de

Mesures budgétaires contre la COVID (en pourcentage du PIB)			
	2020		Variation
	Avant COVID	Actuelle	
Dépenses sociales prioritaires	6.4	7.9	1.5
Santé	1.3	1.5	0.2
Education	3.7	3.5	-0.2
Développement social	0.5	2.0	1.5
Décentralisation/FNACT	0.2	0.2	0.0
Routes	0.7	0.6	-0.1
Autres dépenses-COVID	...	2.3	2.3
Prévention, confinement et gestion	...	0.6	0.6
Dépenses de santé et autres coûts	...	0.4	0.4
Projet Banque Mondiale	...	0.2	0.2
Mesures d'appui aux ménages	...	1.2	1.2
Fonds spécial pour les familles les plus vulnérables	...	1.0	1.0
Distribution gratuite de céréales et d'aliments bétails	...	0.1	0.1
Aide pour la consommation d'électricité et d'eau	...	0.1	0.1
Mesures d'appui à l'économie	...	0.5	0.5
Subvention d'Investissement (EDM)	...	0.2	0.2
Subvention d'Investissement (SOMAGEP)	...	0.1	0.1
Subvention aux Entreprises privées	...	0.2	0.2
Pour mémoire:			
Recettes totales	20.5	17.9	-2.6
Allégements fiscaux	...	0.6	0.6

Sources: Autorités Maliennes et estimations des services du FMI.

renforcement des capacités de prise en charge médicale ont été exécutées à 60 % tandis que iii) les autres dépenses liées à la COVID, notamment les mesures d'aide aux ménages vulnérables, n'ont pas encore commencé. À partir de mars, la BCEAO a pris des mesures monétaires et financières visant à assouplir les conditions de financement et de prêt.

3. Mesures de sauvegarde en matière de gouvernance. Au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) du FMI, les autorités se sont engagées à i) publier les rapports trimestriels sur les dépenses liées à la COVID-19 ; ii) publier les documents sur les gros contrats de marchés publics, ainsi que la validation ex-post de leur exécution et les noms des entreprises adjudicataires et de leurs propriétaires effectifs ; et iii) commanditer un audit de ces dépenses par une partie tierce indépendante d'ici un an. Les autorités ont mis en place un comité chargé de suivre les dépenses liées à la COVID-19, qui est présidé par le secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances et comprend des représentants du secteur privé et de la société civile. Pour aider les autorités à tenir les engagements pris au titre de la FCR en matière de redevabilité et de transparence sur ces dépenses et veiller à ce que les fonds perçus pour faire face à la pandémie soient utilisés conformément aux meilleures pratiques de gestion des finances publiques, le conseiller résident du FMI en gestion des finances publiques assiste les autorités dans l'amélioration de la transparence et du contrôle du budget. Cependant, la chute du gouvernement en août, l'exécution limitée du programme de soutien à l'économie et l'absence d'un gouvernement de transition pendant près de deux mois ont retardé la publication des informations sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 comme convenu. En raison des vulnérabilités en matière de gouvernance au Mali, il sera crucial que le gouvernement de transition qui vient d'être formé tienne les engagements pris en matière de gouvernance dans l'utilisation des fonds liés à la COVID-19.

4. Aide du FMI. L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui a été approuvé en août 2019 et dont la première revue a été achevée en janvier 2020, est en suspens depuis mars 2020, initialement à la demande des autorités, qui devaient faire face à la pandémie, et ensuite à cause du coup d'État. Le 30 avril 2020, le FMI a approuvé une aide d'urgence COVID-19 au titre de la [facilité rapide de crédit](#) (FCR) pour un montant de 146,668 millions de DTS (environ 200,4 millions de dollars, ou 78,6 % de la quote-part, ou 1,2 % du PIB). Cela a suivi [l'approbation de l'allègement du service de la dette](#) pendant la période allant d'avril à octobre 2020 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) à hauteur d'environ 7,3 millions de DTS (environ 10 millions de dollars, ou 0,06 % du PIB).

5. Service de la dette à venir admissible au fonds fiduciaire ARC. Le service de la dette du Mali qui arrivera à échéance pendant l'intervalle de six mois allant du 14 octobre 2020 au 13 avril 2021, période maximale couverte par la deuxième tranche de l'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC, est de 7,5 millions de DTS (10 millions de dollars, soit environ 0,06 % du PIB).

6. Évaluation par les services du FMI. Si la riposte budgétaire à la crise de la COVID-19 était jugée appropriée, les perspectives budgétaires et les chances de voir cette riposte effectivement mise en œuvre restent cependant très incertaines étant donné les répercussions du coup d'État et la transition politique en cours. Les services du FMI sont d'avis que les ressources dégagées par la tranche initiale de l'allègement du service de la dette accordé par le FMI au titre du fonds fiduciaire ARC, ainsi que celles fournies par d'autres partenaires au développement, ont été utilisées pour une aide sanitaire, sociale et économique qui atténue les répercussions de la pandémie. L'aide aux ménages, qui a été retardée, doit commencer dès que possible.

Tableau 1. Mali : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25

	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025
				Est.	Avant COVID ¹	Proj.	Avant COVID ¹				
Comptes nationaux et prix	(Variation annuelle en pourcentage)										
PIB réel	5.0	5.2	5.1	5.0	-2.0	5.0	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	2.1	0.4	2.5	1.8	2.0	2.3	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (moyenne annuelle)	1.8	1.7	-2.9	0.6	0.5	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (fin de période)	1.1	1.0	-3.3	1.7	1.8	2.3	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0
Écart de production	2.3	2.2	3.0	...	-1.4	...	-1.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Monnaie et crédit											
Crédit à l'État	55.7	64.1	-36.6	20.2	119.1	...	31.9	18.7	15.9	8.5	5.2
Crédit à l'économie	5.4	4.8	2.2	6.0	0.0	...	5.7	8.1	7.1	7.1	7.1
Masse monétaire au sens large (M2)	4.3	14.2	9.0	11.2	3.6	...	5.7	8.1	7.1	7.1	7.1
Budget de l'administration centrale	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Recettes	18.4	14.4	19.5	20.5	17.9	20.7	20.0	19.6	19.9	20.1	20.3
dont : Recettes fiscales	15.2	11.9	14.7	15.5	13.2	15.7	14.2	14.9	15.1	15.3	15.5
Dons	1.6	1.2	1.9	2.5	2.4	2.0	1.6	1.9	1.9	1.7	1.5
Total des dépenses et prêts nets	22.9	20.4	23.1	26.4	26.5	25.9	26.1	25.0	25.3	24.8	24.9
Solde global (base ordonnancement)	-2.9	-4.8	-1.7	-3.5	-6.2	-3.3	-4.5	-3.5	-3.5	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.6	-3.9	-2.6	-3.6	-6.1	-3.2	-4.4	-3.4	-3.4	-2.9	-2.9
Dettes publiques	36.0	37.7	40.5	39.0	44.8	39.5	46.2	46.2	46.6	46.4	46.2
Dettes extérieures publiques	25.0	24.9	26.4	26.1	27.1	25.7	26.4	25.5	24.9	24.5	24.5
Dettes intérieures publiques ²	11.0	12.8	14.0	12.9	17.7	13.8	19.8	20.7	21.6	21.9	21.7
Service de la dette	6.3	5.2	5.1	5.6	6.4	5.9	8.6	10.3	10.4	11.0	10.5
Secteur extérieur											
Solde courant, transferts officiels inclus	-7.3	-4.9	-4.2	-4.4	-2.0	-4.6	-1.2	-2.5	-3.6	-5.1	-5.8
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.1	-9.3	-9.0	-8.5	-5.6	-8.5	-5.5	-6.6	-7.7	-8.3	-8.9
Exportations de biens et services	22.5	24.7	24.6	24.0	26.9	23.0	29.1	27.7	26.5	25.4	24.3
Importations de biens et services	36.2	35.8	35.2	34.0	32.4	32.9	34.5	34.5	34.2	33.7	33.3
Balance globale des paiements	-0.5	1.1	3.0	0.1	1.0	-0.2	2.4	2.3	1.4	0.2	0.0
Termes de l'échange (- détérioration)	-25.3	-0.1	16.7	4.8	38.5	0.2	-2.9	-6.7	-4.2	-4.3	-4.2
Taux de change effectif réel (- dépréciation)	0.5	0.3	-4.2
Memorandum items:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,922	9,426	10,150	10,917	10,148	11,732	10,722	11,593	12,416	13,298	14,242
PIB nominal (millions de dollars)	16.1	16.4	17.2	...	18.7
Dettes publiques (milliards de FCFA)	3,211	3,555	4,107	...	4,546	...	4,958	5,355	5,780	6,177	6,585
Balance globale des paiements (millions de dollars)	-71	189	451	...	176	...	481.3	505.3	326.0	55.2	-10.9
Taux de change dollar américain (fin de période)	554	576	590	...	544
Cours de l'or (milliards de FCFA/tonne)	22.7	22.0	23.6	23.0	32.9	23.2	37.0	37.8	38.3	38.7	39.1
Cours du coton (FCFA/kg)	1,017	1,063	956	...	841	...	807	799	786	784	792
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	53	68	61	58	42	55	47	48	49	50	51

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pay du FMI No 20/8, Mali : Première revue au titre de l'accord de Facilité Élargie de Crédit. La revue a été achevée le 8 janvier 2020.² Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances.